



Date de convocation : le 16 mars 2026

Délib n° 08-2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 MARS 2026

Le vingt-et-un mars deux mille vingt-six à dix heures, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LE BORGNE Anne, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0	Étaient présents : Mme LE BORGNE Anne, M. OUIN Pascal ; Mme COUZIC Jessica ; M. COMMANDEUR Petrus ; Mme GIFFON Pascale ; M. SERRES Alexandre ; Mme DOCET Charlène ; M. LASSERRE Christian ; M. VAN NOPPEN Johan ; Mme UZEL Martine. Excusée : Mme WILLIAME Marie-Noëlle. Secrétaire de séance : Mme DOCET Charlène Mme WILLIAME Marie-Noëlle a donné pouvoir à M. SERRES Alexandre.
--	---

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu les articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit trois adjoints au Maire,

Considérant que l'effectif légal du Conseil Municipal de SAINTE-BRIGITTE étant de onze, le nombre des adjoints au Maire ne peut dépasser trois,

Considérant qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait à ce jour de trois adjoints,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer trois postes d'adjoints au Maire.

Le Maire,
Mme LE BORGNE Anne.

